
DESTINATAIRES : Présidences et directions générales des conseils scolaires

EXPÉDITEUR : Simon Cloutier, président

DATE : Le 24 mars 2023

OBJET : Candidatures pour le prix Jean-Robert-Gauthier

Prix Jean-Robert-Gauthier 2023

Connaissez-vous un(e) conseiller(ère) scolaire qui contribue ou a contribué de façon remarquable à l'essor de l'éducation en français langue première ?

Dans le cadre de la remise du prix Jean-Robert-Gauthier 2023, la FNCSF est à la recherche de candidatures afin de reconnaître, au plan national, un(e) francophone ou un(e) Acadien(ne) pour son apport dans le domaine de l'éducation en français en milieu minoritaire.

Afin d'orienter votre choix, vous trouverez ci-joint les critères d'admissibilité et les procédures de mise en nomination.



**Faites-nous parvenir des candidatures
dès que possible !**

**Date limite :
Le vendredi 30 juin 2023**

PRIX JEAN-ROBERT-GAUTHIER

Jean-Robert Gauthier (22 octobre 1929-10 décembre 2009)

Jean-Robert Gauthier était chiropraticien de formation mais a consacré la majeure partie de sa vie professionnelle à la scène politique notamment à titre de conseiller scolaire (1969-1972), de député libéral d'Ottawa-Vanier à la Chambre des communes (1972-1994), de whip du Parti libéral et de chef parlementaire de l'opposition (1984-1991). Il fut nommé au Sénat en 1994 et a pris sa retraite en 2004.

Il devint membre de l'Ordre du Canada en 2007 et de l'Ordre de l'Ontario en 2009. Il fut également fait Officier de la Légion d'honneur par le gouvernement français en 2002.

Défenseur des droits des francophones à l'extérieur du Québec, Jean-Robert Gauthier a pris position et est intervenu à de nombreuses reprises dans les dossiers concernant les langues officielles au Canada et la Constitution canadienne et a su établir des relations avec des organismes voués à la défense des droits des francophones au Canada et en Ontario.

Objectif du projet :

Reconnaître annuellement, au plan national, un(e) francophone ou un(e) Acadien(ne) pour son apport dans le domaine de l'éducation en français en milieu minoritaire, à titre de conseiller(ère) scolaire.

Critères d'admissibilité :

- Avoir été ou être conseiller(ère) scolaire;
- Être mis(e) en nomination par un conseil scolaire francophone ou acadien;
- Ne pas être membre du conseil d'administration de la FNCSF.

Modalités :

Le sénateur Gauthier a eu le courage de ses convictions et a toujours été un ardent promoteur de l'éducation en langue française. Il fut un parlementaire engagé qui a oeuvré avec ferveur au développement et à l'épanouissement des communautés francophones. Son dévouement a engendré des gains importants pour la francophonie canadienne.

Le(la) lauréat(e), à l'image du Sénateur Jean-Robert Gauthier, aura fait preuve de courage et de persévérance dans l'adversité et d'initiative et d'originalité dans son approche. Il(elle) aura, malgré les embûches, défendu le principe de l'éducation en français et de la dualité linguistique avec vigueur et conviction et aura su exercer une influence. Joueur d'équipe, il(elle) aura œuvré pour la qualité et l'excellence de l'éducation et se sera mérité le respect et l'admiration de ses pairs.

Le(la) lauréat(e) se démarquera également au niveau des critères suivants :

- S'être investi(e) dans son rôle, avoir participé activement aux activités de son conseil scolaire et fait preuve de leadership;
- Avoir fait preuve d'initiative dans ses communications avec les intervenants;
- Avoir contribué de façon exceptionnelle à l'essor et à l'amélioration continue de l'éducation en français langue première;
- S'être porté(e), de façon notoire, à la défense du principe de la dualité linguistique canadienne.

Procédures de mise en nomination :

- Appel des candidatures au printemps.
- Les candidatures doivent être envoyées au secrétariat de la FNCSF par courriel (administration@fncsf.ca) ou par la poste. (Un accusé de réception vous sera acheminé par courriel dans les jours qui suivent)
- **Documentation à fournir** : Formulaire de mise en candidature ci-joint dûment rempli. Seule l'information se retrouvant sur ce formulaire sera considérée.
- Les candidatures doivent être soumises à chaque année.
- **Date limite pour recevoir les candidatures** : vendredi 30 juin 2023, électroniquement ou par la poste, le cachet de la poste faisant foi.

Sélection du lauréat ou de la lauréate :

- Le jury de sélection est composé des membres de l'exécutif de la FNCSF et de la direction générale.
- Sélection du(de la) lauréat(e) en août/septembre.
- Cérémonie de remise du prix à l'automne, le 27 octobre 2023, dans le cadre du congrès annuel de la FNCSF.

Cérémonie de remise du prix :

- Le(la) lauréat(e) sera invité(e) à livrer son discours de remerciement (en personne ou par vidéo). Le discours est d'une durée maximale de 3 minutes.
- Si le(la) lauréat(e) ne peut être présent(e) le moment venu, une vidéo pourra être préparée afin d'être présentée lors de la cérémonie de remise (durée maximale également de 3 minutes).

